

Séance du :

08/01/2021

Date de la convocation :

31/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

| N° de la délibération 2021 _ 02 | Nombre de membres | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|-------------|--|
| | Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| | 11 | 10 | 7 |

L'an deux mille vingt et un et le 08 janvier à 14h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - CAMOIN Yves – GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore et
GAYMARD Marie-Josée et TROIN François

Absents excusés : MM. AUE Pierre BAIN Chantal et BIGHETTI de FLOGNY Charles.

Secrétaire de séance : TROIN François

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11/12/2020 est adopté à l'unanimité.

Objet : Journal « la Feuille de Choux » - Subvention 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a reçu, en fin d'année, la visite du responsable de la feuille de choux.

A cette occasion, il s'est avérée que la subvention de fonctionnement 2020 de 150,00 € a été omise.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir corriger cette omission.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal:**

- S'ENGAGE à inscrire au Budget Primitif 2021, la somme de 150,00 €, correspondant à la subvention de 2020, omise, devant être versée à la Feuille de Choux.
- CHARGE le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 18 JAN. 2021
et publication le: 18 JAN. 2021

Le Maire

Le Maire
A. BARALE

